

SESSION DU 24 SEPTEMBRE 2012

RAPPORT N° DEV 10

■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉVELOPPEMENT ET ÉDUCATION

■ SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Politique départementale en matière d'économie sociale et solidaire

1°) L'ambition politique du département

Prolongeant la crise financière de 2008 et ses retombées économiques, sociales, voire démocratiques et politiques, la période tumultueuse que nous traversons exige de la part des responsables publics et en premier lieu des responsables politiques qu'ils mettent en place des politiques publiques permettant de découvrir, de redécouvrir et de créer des leviers redonnant envie de faire société ensemble et construire autrement notre destin commun.

Dans une période autrement difficile, c'est cet état d'esprit et l'imagination des membres du Conseil National de la Résistance portés par la société et le mouvement qu'ils avaient su lever, qui ont permis la construction du Pacte Républicain qui nous unit encore aujourd'hui.

Retrouver cet état d'esprit et libérer le potentiel d'initiatives, les forces créatrices, les capacités d'organisation collective, les pratiques nouvelles qui existent au cœur de la société, constituent les principales ambitions du conseil général à travers la politique départementale de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), dont les orientations sont présentées dans ce rapport. Leur déclinaison opérationnelle donnera lieu à une phase de concertation avec les partenaires du conseil général dans leur diversité avant la présentation d'un nouveau rapport lors de la session de décembre prochain.

- - - - -

Les désordres profonds que traduisent l'enkystement et l'accroissement du chômage, l'extension de la précarité, l'accroissement des inégalités et la répartition déséquilibrée des richesses et la dégradation de l'environnement, témoignent des limites auxquelles est aujourd'hui parvenu un modèle de développement fondé sur l'omnipuissance de l'économie marchande.

L'économie ne peut se limiter au seul marché au risque que l'application de ses principes et de ses critères, notamment aux activités de santé, d'éducation, de solidarité, de services aux personnes, ne finisse par faire disparaître le sens de l'intérêt collectif et par fragiliser la source d'enrichissement collectif et de renforcement du lien social entre les gens qui font projet ensemble au service du bien commun.

De même, l'action publique ne peut être réduite à la seule intervention des institutions publiques ni ne reposer sur la seule représentativité des élus au suffrage universel. L'action publique est aussi le fruit de l'action citoyenne à travers la multitude d'initiatives et de pratiques ainsi qu'à travers les capacités des citoyens réunis notamment au sein des associations, à les organiser, les pérenniser, et ce dans tous les secteurs de la société : solidarité, culture, sports, santé, économie, environnement, éducation, coopération internationale, recherche, aménagement, transport, ...

En fondant son activité, d'une part sur une approche plurielle de l'économie reconnaissant les activités dont la valeur ne relève pas des critères marchands et, d'autre part sur l'engagement et la créativité de la société toute entière, l'économie sociale et solidaire se situe à la convergence de ces deux nécessités actuelles. Au plan des principes, les organisations qui se réfèrent à l'ESS portent une même volonté d'innovation et de dynamisation sociale, économique et politique sous tendue par un pouvoir de décision qui n'est pas fondé uniquement sur le capital mais sur la participation démocratique de l'ensemble des acteurs contribuant aux activités.

L'ESS prend naissance à la fin du 19^{ème} siècle par l'apparition de l'économie sociale. Sous l'influence notamment de forces sociales et politiques et de mouvements religieux, ce courant a voulu constituer une alternative à la concentration du capital et aux abus du capitalisme, par des initiatives économiques et sociales fondées sur d'autres valeurs (démocratie, égalité, solidarité, équité, ...), d'autres principes réaffirmant la place prépondérante de l'homme au cœur de l'économie. L'économie sociale regroupe les mutuelles, les coopératives, les associations et les fondations. Ces familles se reconnaissent dans un nouveau type de rapports dans les relations humaines fondés sur les notions de dignité, de liberté et de solidarité. Ces valeurs sont consignées dans la charte de l'économie sociale, adoptée en 1980.

Au cours des années 80, face à de nouveaux défis comme le creusement des inégalités, le chômage de masse, la déréglementation des échanges, un mouvement s'est fait jour pour retrouver l'esprit novateur, la dimension politique des origines de l'économie sociale et proposer de nouvelles alternatives, c'est l'économie solidaire.

Elle repose, comme l'économie sociale, sur la volonté de placer l'homme au cœur de l'économie, mais elle met davantage l'accent sur la réduction des inégalités, et se définit plutôt par ses finalités (insertion, lien social, produire autrement) que par ses statuts ou son mode de gestion.

- - - - -

En 2010 l'ESS représente 10% de l'activité économique en France, 10,8 % en Meurthe-et-Moselle – tous secteurs confondus – et 12 % de l'emploi total dans le département. Le diagnostic réalisé par le CAPEMM à la demande du Conseil général fait état d'un secteur très divers et dynamique. Néanmoins, les entrepreneurs de l'économie sociale et de l'économie solidaire, ne répondant pas forcément à la représentation commune de l'économie, connaissent des difficultés pour faire valoir leur activité ou avoir accès aux sources de financements.

Leur action est pourtant déterminante dans le contexte actuel et à ce titre le conseil général a décidé de soutenir de façon volontariste le développement de l'ESS dans le département dans la foulée de la réorientation de sa politique économique en 2009 et 2010.

La force de l'histoire sociale et solidaire du département a permis que l'ESS s'enracine dans les territoires du département à travers de nouveaux modèles d'échange, de production et de consommation moins dépendants des marchés. Le dynamisme de ces initiatives révèle le potentiel d'une économie qu'il ne faut ni trop rapidement intégrer dans le fonctionnement de l'économie classique, ni trop promptement enfermer dans un secteur d'une économie supplétive à l'économie dominante.

Si aujourd'hui le conseil général formalise, par le présent rapport, ses orientations en faveur de l'ESS, il ne s'agit pas de la création d'une nouvelle politique. La collectivité s'est déjà dotée d'outils pour développer ce secteur dont les principes convergent avec l'action du conseil général en faveur d'une économie plus solidaire et au-delà avec ses orientations en matière de développement social, d'inscription de son action dans des territoires de projet, de prise en compte du développement durable, de participation des citoyens à la construction et la mise en œuvre de l'action publique départementale.

Ainsi, à travers ses compétences réglementaires en matière d'action sociale, le département de Meurthe-et-Moselle, comme tous les autres départements de France, concourt à l'Economie Sociale et Solidaire depuis longtemps et de façon très importante par le soutien qu'il apporte au développement et à la structuration du secteur des services à la personne, notamment dans le cadre de ses politiques de soutien à l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Au-delà, à travers sa politique de développement social, le département met en œuvre une approche prévenante de la solidarité (à l'inverse d'une logique de guichet) prenant appui essentiellement sur des associations très bien ancrées dans les territoires et qui développent des activités multiples participant à la revitalisation sociale de l'environnement des personnes bénéficiaires de l'action sociale départementale : accès à la santé et à la culture, éducation populaire et appui scolaire, développement de la mobilité, accès et amélioration de l'habitat, alimentation,...

Le département est allé plus loin en promouvant la construction d'une solidarité d'engagement dans laquelle aucun secteur, aucun acteur ne peut s'exonérer d'apporter sa contribution à la cohésion sociale et au Vivre ensemble. C'est l'ambition que porte la politique départementale d'insertion et ce, particulièrement à travers son soutien à l'Insertion par l'Activité Economique.

Enfin, dans le cadre de sa politique de développement de l'économie solidaire en Meurthe-et-Moselle, le conseil général soutient, directement à travers ses aides et indirectement à travers le CAPEMM, les projets portés par les structures de l'ESS comme indiqué dans la deuxième partie du présent rapport.

- - - - -

L'impulsion supplémentaire que le département veut apporter à ce secteur sera guidée par 5 orientations :

- Articuler la politique départementale de soutien à l'ESS avec la dynamique des territoires.

La structure de l'économie relève avant tout des compétences de l'Etat et de la Région. Ce faisant, la politique départementale visera plus particulièrement à assurer les liens entre les activités et les acteurs de l'ESS et les territoires. Les territoires devront ainsi pouvoir s'appuyer sur une capacité d'innovation et d'expérimentation économique apte à leur donner des clés pour conduire des projets où convergent, dans une même perspective, développement économique solidaire, développement social et développement durable.

Le territoire sera le point d'entrée majeur de la politique de soutien à l'ESS afin de privilégier toutes les occasions pour que les entreprises fassent corps avec le territoire et que le territoire accompagne l'entreprise dans une logique de solidarité mutuelle. Dans ce but, les contrats territoriaux de développement durable (CTDD) s'ouvriront largement aux acteurs de l'ESS, en intégrant les diagnostics et priorités de travail des structures et de leurs réseaux.

Le conseil général favorisera l'existence dans chaque territoire d'outils contribuant au développement économique social et solidaire et à leur mise en réseau dans le but de créer de véritables filières territoriales de créativité économique et sociale articulant par exemple :

espaces de sensibilisation visant à donner le goût d'entreprendre, clubs de parrainage et clubs d'investisseurs, formation des porteurs de projets, pépinières de projets, plates-formes articulant émergence d'activités dans le cadre de l'insertion et création d'entreprise et d'emploi, espace d'échange et de valorisation des innovations économiques locales...

- Donner une cohérence d'ensemble à l'action départementale en inscrivant l'ESS comme un élément de l'ensemble des politiques départementales

L'approche territoriale de l'ESS doit également permettre de dépasser la logique sectorielle trop souvent cloisonnée à la seule activité économique.

Cette obligation de transversalité s'applique également à l'ensemble des politiques publiques départementales qui sont toutes concernés par le caractère plurisectoriel de l'économie sociale et solidaire, certains domaines étant plus particulièrement concernées par la conjonction des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, notamment les services à la personne, les transports ou encore l'insertion.

Le conseil général s'attachera à diffuser et identifier les enjeux en termes de connaissance et de valorisation de cette politique pour interagir à tous les échelons des politiques départementales et pour que chaque politique participe au développement d'une approche plurielle de l'économie.

- Soutenir la création d'activités d'initiative locale

Au croisement entre territoire et logique transversale de développement solidaire, durable, le conseil général accentuera son intervention vers les créations de nouvelles activités d'initiative locale, dans des modalités plus coopératives de reprise d'activités, dans l'amplification de la création d'entreprises prenant des statuts qui décloisonnent les rapports à l'interne de l'entreprise et entre l'entreprise et son environnement, dans la volonté de soutenir la création d'emplois durables. Sur ce dernier point, il est à noter que la spécificité territoriale très forte tant des activités que des structures de l'ESS, limite considérablement les risques de délocalisation des emplois créés au sein de ces structures.

Afin de renforcer ses incitations à la création d'entreprises relevant de l'ESS, développer les marchés des entreprises sociales et solidaires et appuyer la mise en place de nouveaux acteurs spécialisés de l'ESS, le département favorisera notamment le développement des coopératives telles que les Sociétés Coopératives de Production (SCOP), les Sociétés Coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ou les Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE). Sur le même modèle que l'introduction de la clause sociale dans les marchés de travaux ou de services du département et dans l'objectif d'une meilleure prise en compte des critères sociaux, solidaires et environnementaux dans les marchés publics, le conseil général facilitera l'accès des entreprises ESS aux marchés.

L'insertion professionnelle des personnes en insertion ne se réduisant pas à la seule dimension sociale, le conseil général facilitera l'accès des personnes aux outils économiques tels que le micro crédit pour les allocataires du RSA ou l'accompagnement des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur propre emploi par la création d'entreprise.

- Ouvrir des espaces de créativité économique et citoyenne

Beaucoup d'innovations répondant à la fois aux nécessités économiques et en même temps aux exigences sociales de leur époque sont le fruit de la créativité issue de la coopération d'acteurs locaux associés à des responsables publics confiants dans les capacités d'initiative des citoyens. C'est ainsi qu'ont notamment été bâtis les piliers de l'économie sociale que sont les coopératives et les mutuelles. C'est aussi ainsi qu'est né le RMI devenu le RSA.

Au moment où la période demande instamment de mobiliser, d'impliquer et de conjuguer les intelligences, les énergies et les compétences de tous, cette « façon de faire » ne constitue pas un supplément d'âme mais une démarche créatrice de richesses et de plus value économique tout autant que sociale.

Dans le cadre de sa politique de participation, le conseil général prendra de nouvelles initiatives pour permettre l'expression et l'accompagnement, au niveau local, des capacités créatrices qui existent parmi les acteurs de la société civile et qui se trouvent pour une bonne part dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Parallèlement et à l'appui d'actions renouvelant les schémas de pensée en matière économique (monnaie solidaire, autres critères de richesse,...), le département engagera un travail d'éducation populaire en lien avec les associations car travailler sur les questions d'une économie conciliant développement économique, progrès social, préservation de l'éco système, constitue un véritable enjeu citoyen qui demande d'appréhender la question plus générale de la valeur et des richesses.

- Renforcer les liens entre le conseil général et les acteurs de l'ESS

Comme pour ses autres projets et responsabilités, le conseil général ne sera efficace dans ce domaine qu'à condition que son action soit coordonnée avec celle des autres acteurs de l'ESS, que ce soit :

- le conseil régional, en charge de la formation et du développement économique, qui constitue un élément majeur du développement de l'ESS,
- les territoires (communes, intercommunalités, pays...) qui dans leur dynamique de développement doivent croiser avec le département des priorités en matière d'ESS,

- les acteurs de l'ESS au plan local, départemental, régional et national (coopératives, fondations, entreprises relevant de l'ESS, etc) qui sont l'élément constitutif du projet départemental car au cœur des valeurs et de l'expérience que le conseil général souhaite mettre en place,
- les entreprises avec qui une relation d'écoute et de travail commun doit être instituée, basée sur la confiance et débarrassée des stéréotypes classiques (alternatives à la crise, voie de garage pour des personnes éloignées du marché de l'emploi, etc) prêtés à l'ESS.

2°) L'état de l'économie sociale et solidaire en Meurthe-et-Moselle

A la demande du président du Conseil général, le CAPEMM a réalisé un état des lieux de l'économie sociale et solidaire en Meurthe-et-Moselle. Cette étude qui figure intégralement en annexe au présent rapport s'est attachée à analyser le poids économique de l'ESS dans le département et ses territoires à partir des 4 structures juridiques qui composent le secteur (associations, coopératives, mutuelles et fondations).

Le travail du CAPEMM vient confirmer les postulats partagés tant sur le plan national que départemental sur le fait que l'ESS reste un secteur mal connu, souffrant de l'absence d'une identité, et qui pourtant représente une part significative de l'économie. Nous pouvons en effet relever que le poids de l'ESS dans le département représente 10,8 % des établissements - tous secteurs confondus – et 12 % de l'emploi total dans le département. L'ESS en Meurthe-et-Moselle y est même plus importante qu'à l'échelle régionale ou nationale. De la même manière, l'ESS s'est enracinée significativement dans le secteur privé ces dernières années, représentant 12,1 % des établissements et 16,7 % des salariés. Elle représente ainsi près de 27 500 emplois et plus de 2 300 établissements (associations, coopératives, mutuelles, fondations). Les associations sont très représentées et le secteur d'activités tertiaires et de services est majoritaire (76,9 %). Les activités relevant de l'action sociale et médico-sociale représentent à elles seules 41,1 % des effectifs totaux de l'ESS. Bien que 8 établissements sur 10 soient de petite taille (moins de 10 salariés), 85 % de l'emploi salarié se concentre dans des établissements de plus de 10 salariés.

Si l'on retrouve à l'échelle des territoires les grandes caractéristiques du diagnostic départemental, les « chiffres clés » de chacun des six territoires du département font ressortir les particularités des territoires. Ainsi, Nancy-Couronne concentre 55,9 % des établissements relevant de l'ESS. Le poids des coopératives en nombre de salariés est plus élevé qu'à l'échelle départementale (9,2 %) pour Briey (13,1 %), Val de Lorraine (14,35 %) et le Lunévillois (11,36 %). A Longwy, les mutuelles représentent 7,3 % de l'emploi salarié contre 5,2 % dans le reste du département. Enfin, Terres de Lorraine se caractérise par un poids du secteur associatif représentant 90 % des établissements de l'économie sociale et solidaire.

Le diagnostic posé par le CAPEMM sur l'état de l'ESS dans le département nous permet de constater que ce secteur dispose d'une réelle force économique souvent mal connue et mal identifiée. Il est donc nécessaire d'accompagner l'économie sociale et solidaire dans sa consolidation et sa restructuration.

3°) Ce qui a été entrepris depuis 2010

- Une démarche participative pour une co-construction des politiques départementales en matières d'économie sociale et solidaire

Les nombreuses propositions qu'on apportées les partenaires meurthe-et-mosellans sur l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le cadre des ateliers départementaux de 2010 ont conduit à approfondir les travaux en organisant une fabrique départementale sur ce thème, en avril-mai 2011 dans la perspective des Etats-Généraux de l'ESS.

Cette fabrique de l'économie sociale et solidaire a été l'occasion de provoquer, grâce au débat, une réflexion poussée et constructive sur des thèmes comme « comment construire l'ESS dans les territoires ? », « Comment la jeunesse peut-elle s'impliquer dans l'ESS ? » ou encore « Comment l'ESS peut-elle contribuer à améliorer les modes de consommation pour tous ? ».

Ces travaux ont largement contribué à irriguer les orientations de la politique départementale en matière d'économie sociale et solidaire, dont les principales lignes sont présentées ci-dessous.

- L'affirmation de la politique départementale de l'insertion comme un des piliers de l'ESS

En 2010, en adoptant son premier programme départemental d'insertion (PDI) depuis la mise en place du RSA, le département a mis l'accent sur les principes d'action suivants :

- la transversalité,
- la territorialisation,
- le partenariat et la participation,
- l'expérimentation et l'innovation sociales,
- l'évaluation de l'action

La politique d'insertion a su impliquer l'ensemble des directions et des territoires dans son action grâce à une ligne budgétaire transversale et au développement de la clause insertion.

Axe fort du PDI, l'accès aux droits est resté une priorité de la politique d'insertion. En plaçant les allocataires au centre du dispositif, les journées d'accueil et d'orientation (JAO) – plateformes d'accueil territorialisées et multi partenariales – ont largement contribué à améliorer l'accueil, l'instruction des droits et l'orientation des allocataires vers un parcours d'insertion.

La participation des allocataires a également été recherchée dans l'ensemble des initiatives portées par l'insertion.

D'autres actions partenariales (Insertion par l'activité économique –IAE, Pôle Emploi, monde associatif) ont largement favorisé l'insertion professionnelle des allocataires du RSA.

L'insertion par l'activité économique est une composante de l'économie sociale et solidaire de par l'hybridation de ses ressources (marché, redistribution, bénévolat), de par sa plus value sociale, sa recherche de concilier impératif économique et objet social de lutte contre l'exclusion dans des entreprises solidaires. Elle permet de mettre en situation de travail les personnes qui ne peuvent pas intégrer directement le marché de l'emploi.

En 2011, 46 structures de l'IAE ont été subventionnées par le département, dont 34 ateliers-chantiers d'insertion, 11 entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion et 1 association intermédiaire pour un nombre total de 466 postes et un montant de 1 270 615 €.

- Une orientation forte des politiques publiques de développement

En s'appuyant sur les travaux du laboratoire d'économie sociale et solidaire, conduits en 2009, et déclinés pour la Meurthe-et-Moselle, le département a réalisé en plusieurs étapes une profonde réorientation de sa politique du développement.

L'assemblée départementale s'est donnée, au cours de deux sessions en décembre 2009 et en juin 2010, des objectifs de développement solidaire et durable, de développement d'une économie mieux ancrée dans les territoires et d'insertion durable des personnes bénéficiaires du RSA.

Décliné dans les politiques économique, touristiques, artisanale, agricole universitaire et de recherche, ces objectifs ont été traduits selon quatre axes :

- 1 – Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'entreprises
- 2 – Contribuer constamment à améliorer l'offre territoriale
- 3 – Accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement économique et touristique
- 4 – Renforcer l'intégration de l'économie départementale dans les secteurs à forte activité ou à fort potentiel.

En conséquence, les dispositifs et partenariats de la politique de développement ont connu de profondes transformations :

- les aides directes à l'investissement en direction des entreprises privées ont été arrêtées,
- des nouvelles aides ont été mises en place : un soutien à l'investissement durable des artisans avec l'expertise du CNIDEP, une prime à la création d'entreprise pour l'insertion des personnes bénéficiaires du RSA, et des aides destinées à développer l'économie départementale durable dans le cadre de l'offre foncière départementale et territoriales.
- les modalités de soutien aux organismes associés au département (CAPEMM, ADT, syndicats mixtes économiques et touristiques) et à ses partenaires (CCI, Chambre des métiers, Chambre de l'agriculture) ont été révisées.

Enfin, la question de la gouvernance, fortement interrogée lors de la Fabrique départementale de l'ESS, a trouvé une première traduction concrète avec l'inscription de la politique du développement dans la territorialisation : les contrats territoriaux de développement durable constituent désormais l'outil d'appui essentiel aux projets des acteurs locaux.

- La mise en mouvement des territoires

La mise en mouvement des territoires est une demande forte issue des ateliers des fabriques départementales.

La démarche des pôles de coopération territorialisés (PCT) participe de cette mise en mouvement des territoires. Elle est destinée à susciter sur les territoires un travail collectif entre différents partenaires (acteurs de l'économie sociale et solidaire dont les acteurs de l'IAE, entreprises socialement responsables, collectivités, centre de recherche, etc...) au service de projets innovants de développement local durable.

L'objectif est de dégager puis structurer au potentiel de développement d'activités et d'emplois, avec l'appui d'une plate-forme métiers, dans chacun des six territoires départementaux.

Les travaux d'analyse et de repérage menés par les territoires ont permis de dégager des thématiques : l'économie verte pour Terres de Lorraine, les mobilités pour Briey, le tourisme pour Lunéville, l'alimentation de qualité pour Nancy Couronne.

Sur le territoire de Longwy, un Pôle de Coopération Transfrontalière (France, Belgique, Luxembourg), levier d'une offre locale d'éco-construction et éco-rénovation a été validé et a commencé à travailler avec les partenaires locaux.

La mise en réseau dans les territoires est réalisée avec l'appui du CAPEMM et l'ADT dans le cadre de leurs nouvelles missions.

- Un exemple d'implication de la politique agricole départementale dans le développement de l'ESS : la mise en place des conditions de restauration approvisionnée selon des circuits courts et/ou bio dans les collèges.

Le secteur agricole dispose des éléments fondamentaux sur lesquels s'appuie une démarche ESS. D'abord, un fort ancrage territorial à travers le lien étroit entre une activité humaine, un produit et un territoire ; ensuite une dimension économique inscrite dans une logique de filière liée à un produit, son circuit de transformation et de commercialisation, notamment en circuit court ; enfin une dimension humaine et sociale très forte forgée par la culture de la coopération de cette profession, nourrie par une tradition de mutualisation des pratiques et des formations.

Ces éléments qui ont participé à relever hier le défi de nourrir le pays constituent aujourd'hui une terreau sur lequel prennent appui les initiatives accompagnant les évolutions de ce secteur à l'exemple de l'action qui associe le conseil général et la profession agricole de Meurthe-et-Moselle.

La création d'un groupement de commandes entre le département et les collèges volontaires est en place pour la rentrée, pour l'acquisition de produits laitiers en circuit court / bio. Par ailleurs, avec l'appui de la chambre d'agriculture qui met au point un catalogue de producteurs locaux, des possibilités d'achats hors marché public ont été mises au point pour faciliter les transactions entre collèges et producteurs locaux.

La politique envers les agriculteurs a aussi été revue, avec un encouragement à la diversification des activités agricoles, en lien avec le développement durable et le commerce de proximité mais aussi pour diversifier et consolider les ressources des exploitants agricoles.

- l'engagement du département dans le service civique volontaire

Le conseil général a décidé de s'engager dans le déploiement du service civique volontaire dès juin 2010. Reposant sur un principe d'engagement des jeunes au service d'organismes à but non lucratif ou de collectivités de droit public, le dispositif de service civique volontaire a été investi par 1^{re} département selon trois moyens :

- l'accueil de jeunes dans ses propres services,
- le relais auprès des partenaires du département,
- et enfin le soutien de projets de jeunes dans un incubateur dédié.

Plus de 400 jeunes sont en service civique sur le territoire meurthe-et-mosellan, dont 80 dans les services départementaux.

L'incubateur, une initiative départementale développée par le CAPEMM, permet de proposer à des jeunes en service civique de développer un projet en vue d'une future création d'activité économique ou sociale, dans le champ de la solidarité. Sélectionnés sur ces critères par un comité de sélection partenarial, 9 jeunes ont été ainsi accueillis pour l'année 2012.

- Un effort pour contribuer à l'ancrage des jeunes diplômés en Meurthe-et-Moselle : la prime à l'ancrage.

La prime à l'ancrage est un dispositif lancé en 2011, qui s'adresse aux jeunes diplômés depuis moins de deux ans, créateurs ou repreneurs d'entreprises : une prime de 1500 € leur est allouée lorsqu'ils s'installent ou reprennent une activité en Meurthe-et-Moselle. Au total, 10 primes ont été déjà attribuées.

4°) Conclusions, présentation de la méthode et du calendrier

Les orientations contenues dans ce rapport ont été élaborées en cohérence et en appui aux politiques départementales de soutien à l'économie solidaire, à l'insertion, à la vie associative, à la politique du logement, à l'agriculture, au développement durable, dont les actions préfigurent le développement de l'ESS.

Elles sont le fruit d'une large consultation des partenaires du conseil général, notamment à l'occasion de la première fabrique départementale organisée le 14 avril 2011, consacrée à l'ESS, mais aussi par la tournée des territoires ESS réalisée au premier semestre 2012 par le Vice-président délégué à l'économie solidaire et à l'insertion M. André CORZANI. Cette consultation sera complétée par la réunion de la commission développement élargie du 18 septembre 2012 qui réunira les représentants et acteurs de l'économie sociale et solidaire, mais aussi des personnalités représentants les secteurs économiques traditionnels, social et médico-social, coopératif et de l'insertion.

Les orientations serviront de base à la réflexion lors de la rencontre et du débat que le Conseil général organisera dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire en novembre. Ce temps d'échange permettra également d'analyser avec le ministère en charge de l'ESS la complémentarité de la politique départementale avec les dispositifs nationaux.

Les grands axes de ce rapport visent à mobiliser toutes les initiatives sur notre territoire selon une vision globale partagée, une méthode et des objectifs précis qui feront l'objet d'un cadre d'intervention spécifique qui sera soumis à la délibération de l'assemblée départementale à la session de décembre 2012.

Aussi, considérant :

- que l'économie sociale et solidaire est au cœur de la stratégie du conseil général de Meurthe-et-Moselle de part les valeurs qu'elle véhicule et ses objectifs liés à la citoyenneté, au vivre ensemble, à la participation et à la pérennisation de l'emploi.
- que l'implication du conseil général dans l'ESS relève d'un choix politique qui s'explique par la cohérence entre les fondements politiques de ce mouvement de pensée et d'action, les compétences réglementaires et les orientations du projet départemental.
- que le développement de l'ESS, même s'il n'a pas été identifié en tant que tel jusqu'ici, dans les politiques publiques du conseil général, est déjà parti prenable de nos politiques publiques d'appui aux territoires, à l'insertion, au développement, à l'agriculture, au service civique, aux jeunes diplômés.
- que les acteurs et partenaires de l'ESS reconnaissent au conseil général un rôle d'assembler et de coordonnateur de la mise en œuvre collective de programmes pour le développement de l'ESS.

Je vous propose :

- de mettre en œuvre les orientations du présent rapport et de préciser, dans le cadre d'intervention qui sera débattu en décembre 2012, les outils spécifiques dont se dotera le conseil général dans l'objectif de consolider la dynamique meurthe-et-mosellane en matière d'économie sociale et solidaire en direction :

- des jeunes (service civique, étude sur les jeunes et l'ESS),
- de l'insertion (IAE),
- de l'ingénierie territoriale (dispositif ESSE – Economie Sociale, Solidaire et Ecologique – avec l'Age de Faire, les PCT),
- des finances solidaires (renforcement de l'accompagnement aux entreprises sociales et solidaires, soutien aux projets des coopératifs...)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil général

PROJET DE DELIBERATION

M. CORZANI, Vice-Président
Le Conseil Général,
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- adopte les orientations et propositions exposées dans le présent rapport.